

LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-5



SANTÉ PUBLIQUE p.6-7-18



VIE ASSOCIATIVE p. 8-10



VIE SCOLAIRE p.11



VIE CULTURELLE p. 14-15



VIE EXTRA-SCOLAIRE p.16-17



VIE PRATIQUE p.19-21



VIE INTERCOMMUNALE p.22



Dossier

Le Budget communal

p.12-13

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le conseil municipal a voté le budget de la Commune au cours de la séance du mois de mars dernier. Vous trouverez dans le dossier central les éléments budgétaires de la Commune.

Comme vous le constaterez, les ratios sont bons, et les investissements sont maintenus à un niveau convenable.

Les travaux de voirie prévus ont commencé rue de la Touchette, et sur la route de l'Oliverais.

L'ensemble de ces interventions devrait être achevé vers la fin du mois d'avril.

La préparation de la fête annuelle de la Commune les « Arts 2 Rues » est en préparation et aura lieu le 2 juin. Cette année, un évènement particulier sous chapiteau autour de la culture sera mis en place dès le 29 mai, et se prolongera toute la semaine.

Enfin, une exposition itinérante sur les économies d'eau sera proposée aux Lasséens le 15 juin.

Lors du dernier conseil municipal, la ZAC du bourg de Lassy a été supprimée, ainsi que le traité de concession qui liait la Commune à la société Nexity. Cette suppression est l'aboutissement d'un long processus de discussion et qui permet à la Commune de retrouver sa liberté en matière d'aménagement.

Pour avoir toute son efficacité, il convenait, d'une part que la suppression de la ZAC ne coûte rien à la Commune, ce qui est le cas, et d'autre part que les aménagements aient lieu dans un cadre juridique plus souple.

Pour ce dernier point, il s'agissait de transformer le projet de ZAC en plan d'aménagement d'ensemble, et de faire opérer conjointement et solidairement plusieurs entreprises. Ainsi, trois aménageurs, Viabilis, Nexity et Terraouest ont signé entre eux un contrat les liant sur les aménagements de Lassy.

On notera également qu'à travers l'application de la taxe d'aménagement, la Commune retrouve très largement les participations de 670 000€ prévues dans le cadre de la ZAC.

Dans le cadre préparatoire, le PLU a été modifié, le schéma directeur des zones humides et des eaux de ruissellement a fait l'objet d'une mise à jour, des travaux de renforcement du réseau d'eau potable est programmé cette année par le syndicat des eaux.

De cette manière, les opérations d'urbanismes vont pouvoir commencer.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT



Le totem Arc-en-ciel



• **INFORMATION AUX ELECTEURS POUR LES ELECTIONS 2012 :**

En 2012 vous serez invité à vous présenter au bureau de vote pour les élections législatives, les 10 et 17 juin. Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune de LASSY recevront une nouvelle **carte d'électeur** courant mars 2012. Pour faciliter votre identification lors de votre vote, **merci de vous munir d'une pièce d'identité (Carte national d'identité, permis de conduite, passeport).**

Horaires de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jedi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

Parution du prochain bulletin Le Lien N°117

Parution du prochain bulletin de **Juillet 2012** semaine du **16 Juillet 2012**.

Les articles pour **Le Lien n°117** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **mercredi 6 juin 2012**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos.

Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

LA VIE MUNICIPALE

Comptes Rendus des Conseils Municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 10 février 2012

• URBANISME : MODIFICATION DU PLU

Vu la délibération n°11.54.02 du conseil municipal du 25 novembre 2011, approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme de Lassy,
Vu le courrier de M. Le Préfet d'Ille-et-Vilaine en date du 28 décembre 2011, appelant les observations suivantes :

« Sur la forme :

Sur la base du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal a décidé d'ajouter, à l'issue de l'enquête publique, une modification du règlement de la zone agricole. Or, lorsqu'il s'agit d'une modification dont les objets sont précis et définis par la note de présentation, il ne peut être donné suite à des observations sortant de ce cadre et le commissaire enquêteur n'a pas à prendre en compte les questions hors enquête publique. Un tel ajout est contraire aux dispositions du code de l'urbanisme, notamment de l'article R.123.7, et le juge administratif sanctionne ce type de pratique.

Sur le fond :

Cet ajout, prévoit que les bâtiments situés en zone agricole (A) pourront quitter leur vocation agricole pour être rénovés en logements, sous différentes conditions cumulatives détaillées par le règlement (article A2). La Loi SRU, renforcée par le Grenelle 2, sanctuarise la zone agricole en la réservant aux seules activités agricoles. Les anciens bâtiments agricoles ne peuvent donc évoluer pour une autre destination que dans un cadre précis ; soit par modification du PLU [...] (changement de destination possible uniquement dans le volume existant) ; soit par révision simplifiée, si les constructions [...] sont isolées de la zone agricole [...]. » (Passage en zonage N).

⇒ L'inventaire du patrimoine bâti a été réalisé lors de l'approbation du PLU le 29 mars 2007

A relecture du règlement du PLU depuis son approbation du 25 novembre 2011, lors de l'instruction de dossiers, deux erreurs matérielles ont été mises en exergues.

- Zone UE (UE11.C.2) : « La largeur des pignons sera limitée à une dimension « proche » de 8m ».

Le mot « proche » avait été retiré par erreur lors de la réécriture du règlement. De plus, le retrait de l'élément n'avait pas été précisé dans la note de présentation. La Préfecture considère que c'est une erreur matérielle et que nous pouvons rétablir ce terme « proche ».

- Zone N (N2.A.3) : « La construction de bâtiments annexes nécessaires aux propriétés bâties existantes sous réserves qu'ils se situent sur une même unité foncière « ou une unité foncière adjacente à l'habitation principale », [...]. »

L'ajout de l'expression « *ou une unité foncière adjacente à l'habitation principale* » n'a pas été précisé dans la note de présentation. Cet ajout est à supprimer ; par ailleurs, il veut dire exactement la même chose que la phrase le précédant.

Le Conseil Municipal a donc décidé de retirer la modification produite à l'issue de l'enquête publique concernant la zone agricole ; de modifier les zones N (N2.A.3) et UE (UE11.C.2) pour erreurs matérielles ; et d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme.

• COMMANDE PUBLIQUE – CHAUFFAGE ÉCOLE

Vu la délibération n°11.59.05 du 25 novembre 2011 approuvant les réparations de chauffage à l'école et mandatant l'entreprise LUSTRELEC pour effectuer les travaux pour la somme de 7742,30 € H.T. ;

Monsieur BLOMMAERT, conseiller municipal délégué en charge des bâtiments communaux estime qu'il est nécessaire d'ajouter une sonde dans le local sous l'école (associatif) pour régulation de température ainsi que son système de câblage pour un montant de 284,40 € H.T.

Des ajustements au niveau de la programmation ont été nécessaires pour trouver la bonne régulation pour l'école. Le fonctionnement est satisfaisant et stabilisé à ce jour. Il sera nécessaire de remplacer un radiateur dans la salle des maîtres, celui-ci étant défectueux.

Le Conseil Municipal approuve les travaux complémentaires pour un montant de 284,40 € H.T., soit un total de travaux de 8 026,70 € H.T. (9 599,93 € TTC) ;

• DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Modification de la délégation au Maire suite au relèvement du seuil des marchés publics

Les décrets n°2011-1853 du 9 décembre 2011 et n°2011-2027 du 29 décembre 2011 ont modifié les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'article 3 du décret n°2011-1853 modifie la rédaction de l'article 28 du code des marchés publics de la manière suivante :
« Le pouvoir adjudicateur peut également décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si son montant estimé est inférieur à 15 000,00 euros H.T. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin. »

Anciennement, M. Le Maire avait délégation à hauteur de 4 000,00 € H.T. Cette modification de seuil n'empêchera pas la mise en concurrence et la consultation de plusieurs prestataires.

Le Conseil Municipal, décide de modifier des délégations au Maire afin qu'il puisse signer tous les contrats, commandes, conventions et les avenants afférents jusqu'à 7 000,00 € H.T. ;

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 23 mars 2012

• SUPPRESSION DE LA ZAC

Considérant que, pour des raisons d'intérêt général explicitées dans le rapport de présentation dont un exemplaire est consultable en mairie, la « ZAC du Bourg » de Lassy doit être supprimée.

Le Conseil Municipal décide donc de supprimer la « ZAC du Bourg » de Lassy.

• SUPPRESSION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC

Considérant que la suppression de la « ZAC du Bourg » de Lassy implique qu'il doit être mis fin parallèlement au programme des équipements publics,

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer le programme « des équipements publics à réaliser » de la ZAC du Bourg de Lassy .

• AVENANT AU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC

La « ZAC du Bourg » de Lassy étant supprimée pour des raisons d'intérêt général, il doit être mis fin au traité d'aménagement, et de ses annexes, conclu avec la société NEXITY FONCIER CONSEIL et approuvé par délibération du 10 janvier 2008 ;

La suppression de la ZAC entraîne, par voie de conséquence, la résiliation de la convention d'aménagement pour des raisons d'intérêt général.

Cette résiliation, faisant l'objet d'un avenant, est opérée dans un cadre amiable avec la société NEXITY FONCIER CONSEIL ;

Par conséquent le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. Le Maire à signer avec NEXITY FONCIER CONSEIL l'avenant au contrat prenant acte de la résiliation du traité de concession et de ses annexes et précisant toutes les conséquences de la résiliation.

• FINANCES – TAUX D'IMPOSITION

stagnation des taux depuis 2010.

Taxes	Taux 2012
Habitation	14,33 %
Foncier bâtis	14,33 %
Foncier non bâtis	40,80 %

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

• FINANCES – BUDGET

Une présentation de l'exécution du budget 2011 et du budget primitif 2012 vous est proposée dans le dossier central de ce bulletin communal.

CANTON DE GUICHEN

Permanences du député Jean-René MARSAC

Le député, ou son assistant, tient une permanence sur le canton une fois par mois.

Elles se déroulent, sur rendez-vous, à la mairie de GUICHEN le mardi de 9h00 à 12h00.

Date à retenir pour le premier semestre 2012

mardi 22 mai - mardi 12 juin

Contacts et prise de rendez-vous auprès de la permanence de Redon au 02 99 72 12 16



TRAVAUX

• AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA TOUCHETTE



La première partie du plan d'aménagement de trottoirs a débuté fin janvier. Cette première phase concerne la rue de la touchette et une partie de la rue de la chevardière. Ces aménagements seront complétés par des dispositifs destinés à réduire la vitesse des automobiles. La municipalité provisionne chaque année 70 000 € afin d'améliorer la voirie.

• LE RESTAURANT MUNICIPAL : LES TRAVAUX VONT BON TRAIN....

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité le chantier est interdit à tout public.

Comme nous pouvons l'apercevoir sur ces photos et en passant devant l'école tous les jours, le bâtiment du restaurant municipal prend forme et se construit au rythme prévu dans le projet.



• DES TRAVAUX DE CÂBLAGE INFORMATIQUE À L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL.

Afin de répondre au projet pédagogique des enseignants de l'école Camille Claudel, les agents des services techniques de la municipalité ont réalisé le câblage informatique d'une des salles de l'école.



Etat civil



Naissances : 5 enfants

Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat civil de la commune du domicile.

Décès : Mme Lucie PIEL décédée le 08 Janvier 2012
M. Jean-Louis PIDOU décédé le 12 Février 2012 (ancien conseiller municipal)
M. Jean-Claude KERLOC'H décédé le 25 Février 2012
M. Henri CHEMINEL décédé le 21 Mars 2012



SANTÉ PUBLIQUE

L'EAU, élément indispensable à la vie !

L'Ille et Vilaine manquera d'eau cet été

Alors que nous sortons juste de l'hiver, les restrictions d'usage de l'eau font déjà l'objet d'un arrêté préfectoral.

Cette problématique de l'eau se pose de plus en plus avec acuité, tant aux niveaux locaux, qu'aux niveaux mondiaux.

L'eau c'est quoi ?

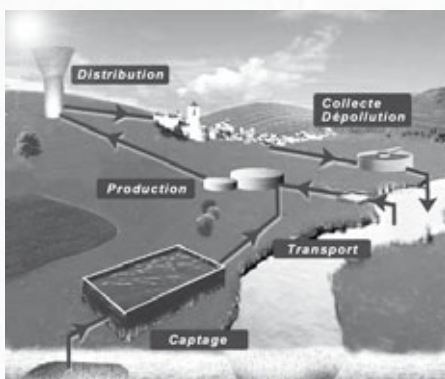
Le terme eau dérive du latin *aqua* et se retrouve dans des mots comme « aquarium ».

L'eau couvre environ **70% de la planète**. Le volume approximatif de l'eau de la Terre (toutes les réserves d'eau du monde) est de 1 360 000 000 km³. Dans ce volume on compte les océans (97,2%), les glaciers (1,8%) les eaux souterraines (0,9%) et l'eau douce avec les lacs, les mers intérieures, les fleuves et les rivières (0,02%). Dans toute cette eau, 97 % est de l'eau salée et seulement 3 % est de l'eau douce.

En France, la consommation de l'eau se répartie comme suit : la consommation humaine (8 %), l'agriculture (irrigation) (69 %) et l'industrie (23 %). L'eau que l'on consomme suit un cycle dans son utilisation.

Le cycle de l'eau de consommation

L'eau brute destinée à la consommation humaine est prélevée dans un cours d'eau ou une **nappe** d'eaux souterraines. Elle est ensuite acheminée vers une usine de production d'eau potable où elle subit divers traitements physiques, chimiques et biologiques. Rendue potable, elle est distribuée aux consommateurs. Après usage, elle est recueillie pour être conduite vers les usines de dépollution des eaux usées, avant d'être enfin rendue à la nature.



<http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/rubrique.html>

Ce cycle subi par l'eau du fait de son usage par les sociétés humaines se décompose en cinq grandes étapes : le captage, le transport, la production d'eau potable, la distribution, puis la collecte et la dépollution des eaux usées.

Ce cycle de l'eau de consommation nécessite d'énormes infrastructures. Pour alimenter en eau l'ensemble de la population française, pas moins de 40 000 captages, 700 000 kilomètres de canalisations, et près de 16 000 usines de production d'eau potable sont en effet nécessaires. À ceci, il faut encore ajouter les installations de collecte et de dépollution des eaux usées, soit 180 000 kilomètres de canalisations et 12 000 usines de dépollution.

À chaque étape de ce cycle, la qualité de l'eau est contrôlée par les traiteurs d'eau et les pouvoirs publics : l'eau brute prélevée et celle effectivement fournie aux usagers après traitement doivent toutes deux être conformes aux normes en vigueur.



L'accès à l'eau est un besoin vital pour toutes les espèces

Si la surface de la planète est majoritairement recouverte par les eaux, un peu moins de 2% de l'eau disponible est directement consommable. La protection de ce bien commun a motivé la création d'un programme des nations unies et d'une évaluation annuelle, coordonné par l'OMS.

L'eau – un bien public

La multiplicité de ses usages fait de l'eau une ressource fondamentale des activités humaines. Sa gestion fait l'objet d'une surveillance permanente et affecte les relations entre les États.

En France, les acteurs de l'eau sont nombreux et leurs missions diffèrent selon les départements et les territoires.

La « loi sur l'eau » de 2007 et le Grenelle pose la question de l'eau comme bien public.

Problématique de l'eau et l'urbanisme

En France, les documents d'urbanisme doivent tenir compte des impacts sur la gestion des eaux (accroissement des prélèvements, régulation des eaux pluviales, traitement des eaux usées).

Ces impacts sont pris en compte dès la définition des projets structurant à l'échelle d'un territoire.

Schéma directeur des zones humides et de gestion des eaux de ruissèlement

C'est ainsi que la commune de Lassy a revu à la fin de l'année 2011, et au début de l'année 2012, son schéma directeur des zones humides et de gestion des eaux de ruissèlement.

Cette opération était un préalable au lancement

des opérations d'urbanisme prévues dans les mois qui viennent.

Le dossier a pu être présenté à la commission départementale au courant du mois de février de cette année, qui l'a validé, et qui a permis au préfet de délivrer un arrêté autorisant la Commune à le mettre en œuvre.

Ce dossier redéfinit les bassins de ralentissements des eaux (bassins tampons), et les liaisons et les équilibrages entre les ouvrages. Mais aussi, les zones humides, en particuliers en zones constructibles, qui ont été entièrement revues.

Le captage de la Chapinais – Lassy, producteur d'eau

Un captage d'eau a été établi il y a quelques années, à Lassy, au lieu dit de la Chapinais.

Ce captage puise dans la nappe phréatique, pour le réseau auquel la Commune est rattaché – « le syndicats des eaux de Paimpont ».

Particulièrement fragile, ce secteur est désormais protégé d'une part par un arrêté préfectoral, et d'autre part depuis décembre 2011, par le PLU communal.

Les lasséens attentifs à leur environnement hydraulique

Lors de la mise en construction d'une maison, au lieu dit « la Pilais », le niveau d'une source a brutalement chuté de 60cm.

Le Maire, immédiatement alerté, n'a pu que constater le phénomène, et a demandé à l'Adjoint chargé de cette question d'en rechercher les causes, et de proposer des solutions.

C'est ainsi qu'il a été établi que les travaux ont mis

en évidence des fuites sur le réservoir, à l'origine de la diminution du niveau d'eau.

Il a donc été convenu des travaux de réfection afin que la source retrouve son niveau original.

Cet évènement a créé une émotion naturelle, chez les personnes habituées à utiliser ce point d'eau, et en ont fait part à travers une pétition.

Mais cette pétition doit être vue également comme une démarche citoyenne d'éco-responsabilité.

PETITION

Citoyens et Citoyennes de LASSY nous avons le bonheur d'avoir une source et sa fontaine, au Lieu-dit La Pilais, qui n'a jamais été asséchée même pendant la canicule de l'année 1976

celle-ci peut être utilisée par tous les habitants de notre belle commune !
Pour arroser nos fleurs et légumes et donner à boire aux bêtes dans les pâturages,

Samedi 04 février 2012 des fouilles pour une maison ont été creusées à environ 5 Mètres de la fontaine !
L'eau de celle-ci a baissé de 60 Cm sur une profondeur de puit d'environ 3 Mètres ce qui représente déjà 20% du puit

dans quelques temps il faudra creuser encore davantage pour effectuer les fondations de cette maison, encore au moins 50 à 60 cm .

Le risque de voir notre belle fontaine au service des amis (es) de la nature, disparaître à jamais

Il est de notre devoir de protéger la nature et en particulier L'EAU
la source de la vie pour nos enfants et petits enfants...et nos amis les bêtes...

Nous ne demandons pas une interdiction de construire près de cette fontaine !!!
mais de préserver celle-ci par tous moyens possible ! de la garder intacte dans notre environnement

Merci d'avoir pris le temps de lire cette pétition.

Si vous êtes en accord pour préserver cette fontaine adhérez à cette pétition

Bien cordialement à vous et merci pour la nature,

La consommation d'eau est très inégale selon les niveaux de développement des pays.

Toutes activités confondues (industrielle, agricole, domestique ...), la consommation d'eau ramenée par habitant se répartit de la façon suivante :

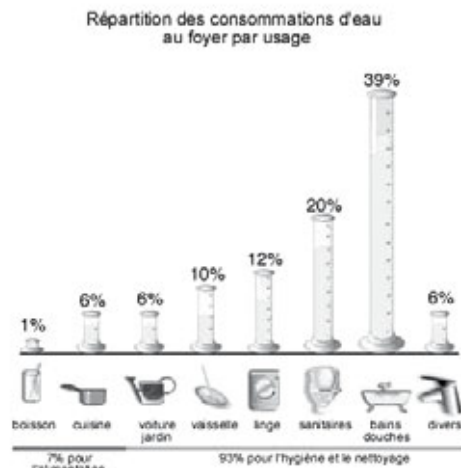
- 3000 m³/habitant/an dans les pays européens.
- 9985 m³/habitant/an aux Etats-Unis.
- 200 m³/habitant/an dans des pays en développement comme l'Angola ou l'Éthiopie.
- 20 litres par jour par habitant au Mali ou à Haïti soit 7,3 m³/habitant/an.

Les associations humanitaires pointent du doigt ces disparités.



Une eau est dite potable quand elle satisfait à un certain nombre de caractéristiques la rendant propre à la consommation humaine. Le concept de « potabilité » varie à travers le monde. Il détermine la question de l'accès à l'eau, puisque une eau de bonne qualité est essentielle au développement économique et humain. Et donc l'eau distribuée au robinet en France doit répondre aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, édictées au niveau européen.

Il existe des disparités dans les sources de consommations de l'eau aujourd'hui en France comme nous le voyons sur le schéma suivant.



Source : www.cieau.com

Des solutions existent pour économiser la consommation d'eau, y compris par des gestes simples de la vie quotidienne.

Depuis 1969, l'association « Eau et Rivières de Bretagne » se préoccupe de cette question de l'eau.

C'est ainsi que le **vendredi 15 juin prochain**, « Eau et Rivières de Bretagne », en partenariat avec l'association Lasséenne « le Pont de pierre » vous fera découvrir la maison des économies d'eau.



Sources documentaires :
« économiser l'eau une nécessité pour la collectivité » guide de Eau et Rivières de Bretagne.

La maison des économies d'eau.

la maison des économies d'eau est une exposition itinérante conçue pour sensibiliser le grand public aux économies d'eau domestique.

Elle permet de découvrir tous les éléments de la consommation. Cette maison itinérante, sous la forme d'une remorque aménagée de 20 m³, permet de repérer les marges de progrès poste par poste et de découvrir du matériel hydro-économe. Cette exposition sera d'abord présentée en journée aux enfants de Lassy, à l'école Camille Claudel, puis en fin d'après midi, sur la place Saint Martin pour l'ensemble des Lasséennes et des Lasséens





LE PONT DE PIERRES

Exposition itinérante sur les économies d'eau

Le vendredi 15 juin 2012 à 16 h 00

place Saint-Martin (marché)




Cette animation est réalisée en collaboration avec Eau & Rivières de Bretagne et avec l'aide financière de l'ACSOR et de la commune de Lassy ; Le Pont de pierres prenant à sa charge les frais de fonctionnement. Cette exposition a pour but de sensibiliser le grand public aux économies d'eau. Le prix de l'eau augmente, la population s'accroît, mais la ressource en eau diminue. Les préconisations permettent d'économiser de 30 à 50 % d'eau potable par an.

Un petit guide « économie d'eau » sera remis gratuitement aux visiteurs. Cette opération se déroule sur la semaine du 11 au 15 juin, dans 5 communes du Pays des Vallons de Vilaine : Bain de Bretagne, Guichen, Guignen, Le Sel de Bretagne et Lassy. Cette exposition s'adresse aux consommateurs sur les marchés et aux élèves des écoles du CP à la 3^e.

Eau & Rivières de Bretagne a équipé une remorque qui montre les différents postes de la consommation domestique d'eau (cuisine, salle d'eau, WC), depuis l'arrivée d'eau au compteur jusqu'à la récupération d'eau de pluie, en passant par la détection des fuites. Du petit matériel « hydro économe » est aussi présenté. **Contact : Le Pont de pierres, D. Albrech 02 99 38 14 25**



LA VIE ASSOCIATIVE

Nous rappelons aux différentes associations Lasséennes, qu'il est possible de nous envoyer des articles concernant leurs activités ; leurs évènements afin de les promouvoir. Il vous suffit de déposer votre article manuscrit en mairie ou par version informatique à l'adresse : adjoint3.lassy@orange.fr. Nous soulignons que chaque association reste responsable des éléments qu'elle transmet à paraître dans le Lien. Concernant le calendrier d'envoi, nous vous renvoyons à la page 2 de chaque numéro.



Avec l'association LE PONT DE PIERRES

Rallye pédestre sur LASSY

Le samedi 9 juin 2012

Accueil à 13 h 00, salle J. Legendre

Sur un parcours de 5 km :



des jeux

des surprises

des étapes

des énigmes



Vous trouverez le bulletin d'inscription dans Le Lien, chez les commerçants ou à la mairie.

Contacts : Monique VIGNE

Tél. : 02 99 14 26 44 - Portable : 06 28 84 14 41

CLUB DES AJONCS



Photo l'Assemblée Générale du 12 janvier 2012

Manifestations de mars à juillet 2012 :

- 1 - Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 - Sortie Age Tendre de l'Opérette à Mordelles le 4 avril 2012
- 3 - Concours cantonal de belote le 13 avril 2012 à la Salle Joseph Legendre
- 4 - Repas annuel du Club le 31 mai 2012
- 5 - Sortie plein air et restaurant le 14 juin 2012
- 6 - Fête de l'amitié des Aînés Ruraux à Trémelin le 19 juin 2012
- 7 - Concours cantonal de palets le 25 juin 2012 au Terrain des Sports
- 8 - Sortie plein air et restaurant le 19 juillet 2012
- 9 - Concours cantonal de palets le 3 septembre 2012 au Terrain des Sports



US LASSY

L'US LASSY s'engage dans la fête culturelle communale « Les Arts 2 Rues » le 2 Juin

Tout d'abord par UNE TOMBOLA !!

L'US LASSY organise une grande tombola afin de financer un grand projet et apporter à la manifestation « les Arts 2 rues » des shows supplémentaires en rapport avec le football et les arts de la rue. En effet, nous avons programmé la venue d'un duo professionnel (comme vous pouvez le voir sur la photo) de « Dancing Football » et de « Freestyle football » et cela grâce aux bénéficiaires de la vente de tickets de tombola, alors venez vite nous en réclamer.

Prix ticket : 2 euros

1 chance au grattage

1 chance au tirage

TIRAGE le 17 Juin lors du tournoi

Pour tous renseignements, contacter Mickaël Lesventes au 06 60 93 54 71

Et avec un atelier créatif le 2 Juin !!!!

Lors de la manifestation « les Arts 2 rues » nous proposerons également un atelier créatif ayant pour but de créer **le nouvel emblème du club**. Nous souhaitons rajeunir l'image du club et pour cela nous avons besoin de jeunes et moins jeunes artistes. Nous vous attendons avec impatience et nous comptons sur vous et votre imagination. Nous choisirons lors de **l'assemblée générale, le 22 juin 2012**, le dessin retenu et le gagnant se verra remettre un maillot aux couleurs du club avec le nouvel emblème.

Le correspondant du club.

L'US LASSY lance un appel aux artistes !!

Nous souhaitons lancer un grand projet et avons besoin de graphes afin de créer une grande fresque ayant pour thème : le sport.

Nous laisserons une grande place centrale au nouvel emblème, écusson de club.

Emblème qui fait actuellement l'objet d'un jeu concours.

Nous attendons des propositions tout au long de l'année sportive.

(fin du concours 22 juin 2012)

Ce projet vous intéresse, alors n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous étudierons toutes les propositions

Contacts : 06 60 93 54 71

Ou m.lesventes@orange.fr

Ou <http://us-lassy77.footeo.com/contact.html>

Ou uslassy.foot@gmail.com

Prendre contact avec nous :

M. GAUDICHON Dimitri : 06 22 87 20 81

ou par mail uslassy.foot@gmail.com

M. LESVENTES Michaël : 06 60 93 54 71

ou par mail m.lesventes@orange.fr

Ou par le site dans la rubrique « contact ».



APE : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'APE a déjà organisé quelques manifestations :

- La boum au mois d'octobre, suivie d'une soirée galettes/saucisses et crêpes maison a eu un franc succès ;
- Une séance de cinéma offerte à tous les enfants de l'école : « Le vilain petit canard », pour les petits et les plus grands ont vu « L'ours montagne » ;
- Le carnaval qui vient juste d'avoir lieu a révélé de très beaux déguisements, s'en est suivi une soirée dansante jusqu'au bout de la nuit !

Chaque vendredi veille de vacances les CM1 organisent une vente de gâteaux et de boisson au chocolat : un moment très convivial !

La kermesse aura lieu le 30 juin 2012 à l'école.

La date a été modifiée afin que Musicole puisse accompagner les élèves de CE2 à présenter leur travail de l'année.

Une nouveauté et quelques surprises pour cette année :

Une nouvelle formule de tombola : DOUBLE CHANCE : des

tickets à gratter, que les enfants commenceront à vendre très prochainement, et un tirage au sort le jour de la fête,

Les spectacles des enfants préparés par les enseignants, Et toujours la pêche à la ligne, le coin bazar, le hasard des enveloppes...

La buvette et la restauration sur place...

Pour tous renseignements : Claire Diotel : 02 99 42 10 57



Brève : En prolongement de la Kermesse du 30 juin 2012, un repas suivi d'une soirée dansante sera organisé au terrain des sports de Lassy. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre soirée.

M^{me} Stéphanie Soutif (Association de parents d'élèves du projet de Finlande de l'Ecole Camille Claudel)

ASSOCIATION D'AIDE AUX DEVOIRS

RECHERCHE BENEVOLES

L'association d'Aide aux devoirs recherche de nouveaux bénévoles. Vous avez du temps à accorder aux enfants de l'école Camille- Claudel à Lassy. L'association fondée en novembre 2005 fonctionne déjà avec une équipe de bénévoles, qui se succède les lundi, mardi et jeudi auprès des enfants. L'objectif étant d'aider les élèves à effectuer leurs devoirs pendant le temps de la garderie entre 17h et 18h00. L'association a un besoin urgent d'étoffer son équipe de bénévoles.

N'hésitez pas et rejoignez notre joyeuse équipe.

Contactez Valérie Renault au 09 52 62 47 98.



TRAVAUX MANUELS DE LASSY



L'Association TRAVAUX MANUELS DE LASSY rappelle qu'elle propose des «Ateliers enfants» le mercredi après-midi et des «Ateliers adultes» le lundi soir et le vendredi après-midi.

Grâce à l'intervention de Stéphanie HIGNOU, Animatrice d'Arts Plastiques, les enfants ont participé à des ateliers basés sur l'art plastique tel que la sculpture, la peinture, le modelage. (Article à lire en page 17).

Concernant les cours adultes, au delà de la bonne humeur qu'il y règne, des créations multiples ont déjà vu le jour au travers d'ateliers :

- création d'un cadre abstrait en mosaïque en cours d'élaboration (animations encadrées par Stéphanie HIGNOU),
- couture : création de sacs, de vêtements adultes et enfants, porte-monnaie fabriqués à partir de fermetures éclair,
- fabrication de chocolats pour les fêtes de Noël.

Nous envisageons de poursuivre lors des prochains ateliers la création de bijoux en pâte fimo, des projets divers en couture et en cartonnage.

La Présidente

SOURIRE MALGACHE

Pour la 7^{ème} année consécutive, l'association SOURIRE MALGACHE a organisé un marché solidaire le dimanche 1^{er} avril dernier à LASSY. Cette manifestation a réuni 14 associations humanitaires. Elle s'est déroulée comme chaque année dans la joie et la bonne humeur, et sous un beau soleil.

Et pour la première fois, nous avons eu la chance d'accueillir des chanteurs et musiciens de l'école de musique de GULCHEN qui nous ont offert une petite animation musicale l'après midi. Un grand merci à eux.

Un grand merci également à tous les bénévoles qui ont donné un coup de main pour la préparation de cet événement, en particulier les personnes ne faisant pas partie de l'association et qui ont accepté de donner un peu de leur temps notamment pour le montage et le démontage des chapiteaux.

ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY

Tél : 02 99 42 06 74

souiremalgache@free.fr

www.souiremalgache.org



LA VIE SCOLAIRE

PROJET TOTEM AUX MILLES COULEURS À L' ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL

Totem en argile

Nous avons réalisé des totems en argile pendant les trois premières séances. Chaque enfant a reçu une brique de 500g d'argile, puis on l'a travaillée pour qu'elle soit molle ensuite Bertrand Michaud nous a demandé de faire un totem en rapport avec la famille. Chacun a fait évoluer son totem et lui a donné une forme, puis nous l'avons lissé avec un peu d'eau. Une fois fini, on l'a peint de plusieurs couleurs pour qu'il ait de la gaieté.



Préparation et décoration du grand Totem

On a commencé par mettre une couche d'apprêt sur le totem de Bertrand. L'apprêt est une couche de préparation que l'on doit mettre sur le bois avant de le peindre. Nous avons peint le totem en blanc sauf les côtés de la langue. Nous avons peint à partir de notre imagination artistique. On a fait des mélanges de couleurs vives. On a aussi peint nos mains et on les a appliquées à la base du totem.



Remerciements

Les élèves de CM2 tiennent à remercier :

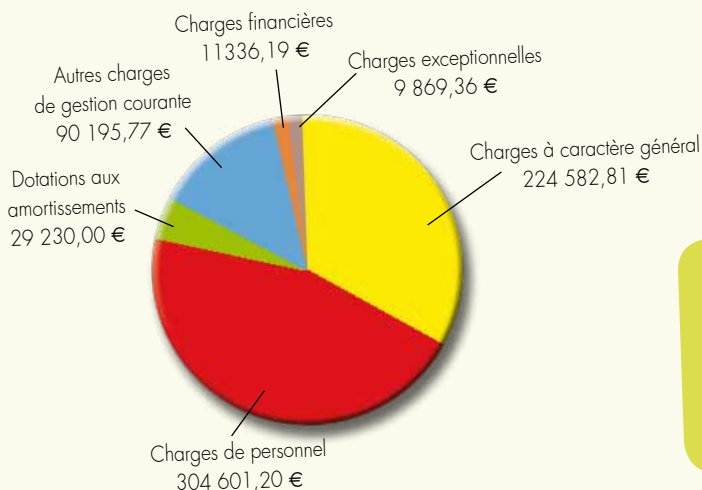
- La mairie pour le financement du projet
 - Bertrand Michaud pour les activités proposées ainsi que pour sa patience, sa gentillesse et ses bons conseils.
 - Les parents qui se sont proposés pour nous supporter toute une matinée : Manuela Smaili, Véronique Masson, Patrick Valentin, Jean-Marc Valdrini, Isabelle Guibert, Eric Favrais, Virginie Thoby...
- MERCI infiniment à tout le monde !

Lors du conseil municipal du 23 mars 2012, les élus ont voté le budget primitif de la commune pour l'année 2012. Mais avant de se prononcer sur le budget 2012, une présentation de l'exécution du budget 2011 a été faite.

BUDGET

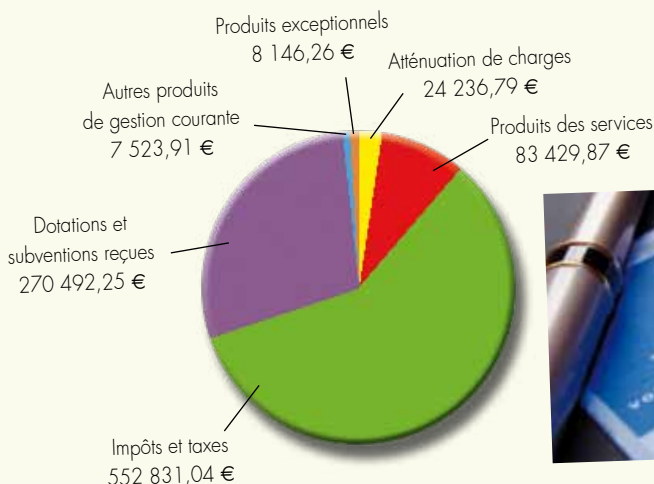
EXÉCUTION DU BUDGET 2011

Répartition des principales dépenses de fonctionnement en 2011



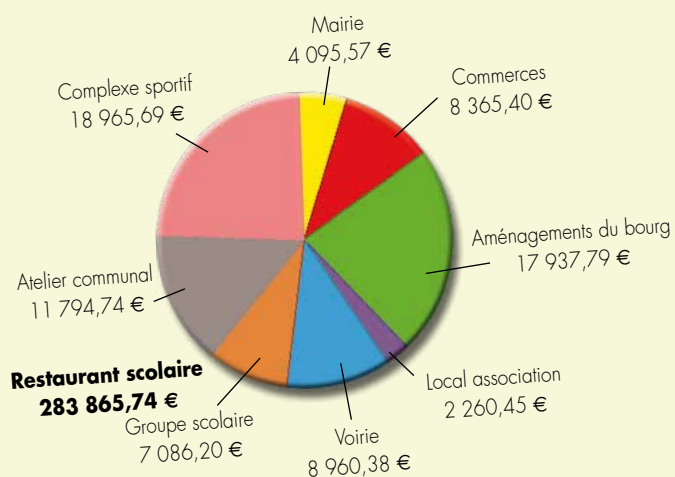
Il s'agit des dépenses nécessaires à la bonne marche quotidienne de la commune (salaires des employés municipaux, paiement des factures courantes...) pour l'année 2011 le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 677 359,62 €.

Origines des principales recettes de fonctionnement en 2011



Les recettes de fonctionnement sont les principales ressources de la commune, elles permettent de payer les factures et en cas d'excédent elles alimentent le budget « investissement ». La commune a enregistré 946 671,04 € de recettes de fonctionnement (qui proviennent essentiellement des taxes communales et des produits de services). Sur 2011 le budget fonctionnement dégage un excédent de 269 311,42 €. Excédent qui alimentera le budget investissement 2012

Répartition des dépenses d'investissement en 2011



Le budget investissement concerne les dépenses d'équipements structurant tels que le restaurant municipal. Les dépenses en investissement se sont élevées à 400 177,58 € réparties sur plusieurs programmes.

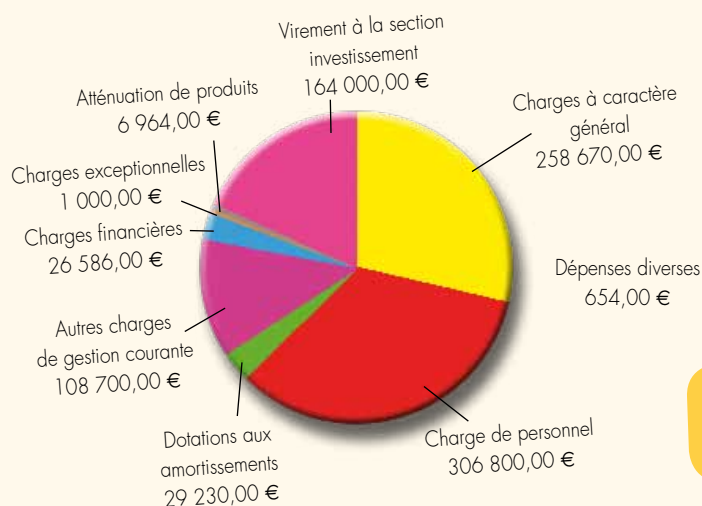


COMMUNAL



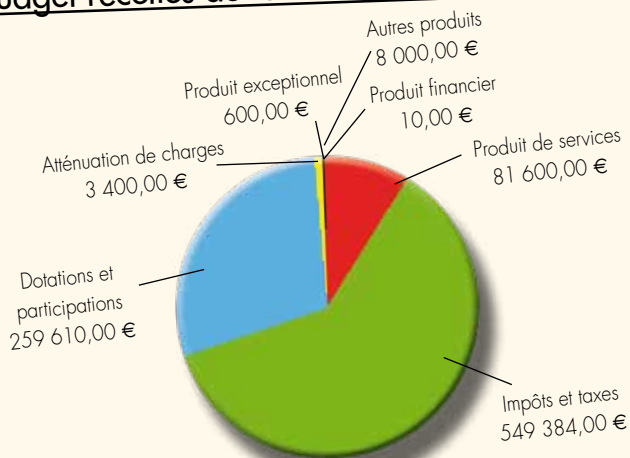
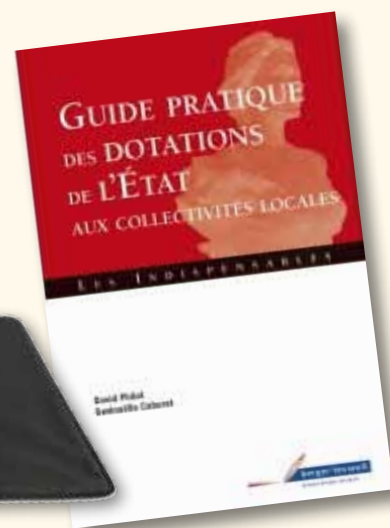
LE BUDGET PRIMITIF 2012

Budget dépenses de fonctionnement en 2012 : 902 604.00 €

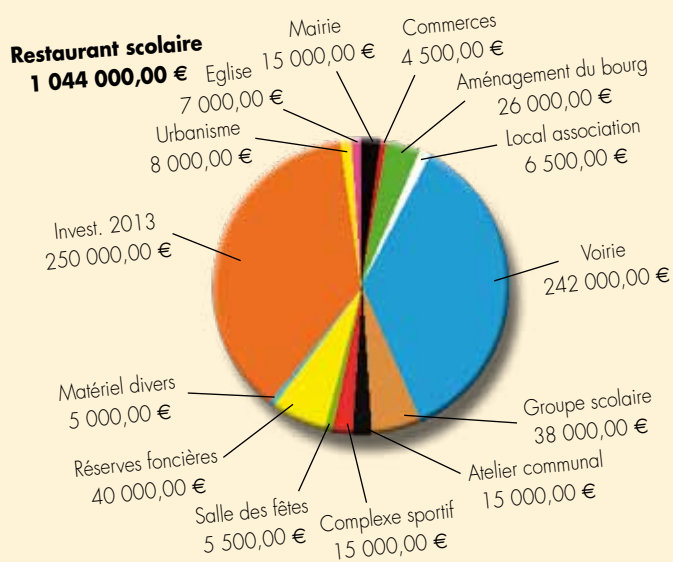


Ces dépenses sont prévisionnelles, et doivent être équilibrées avec les recettes prévues en 2012.

Budget recettes de fonctionnement en 2012 : 902 604.00 €



Budget dépenses d'investissement en 2012 : 1 801 539.00 €



Ces sommes provisionnées doivent être en mesure de couvrir les besoins en matériels et équipements nouveaux (restaurant municipal, aménagement de trottoirs...) sur l'année 2012, le budget recettes d'investissement s'établit également à 1 801 539.00 €

LA VIE CULTURELLE

NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent :

La bibliothèque est ouverte :

Le mardi (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h15
Le mercredi de 15h00 à 18h00
Le samedi de 10h00 à 12h00

Vous avez un espace Multimédia (connexion internet comprise dans la cotisation) : Pensez à réserver votre ordinateur !

La bibliothèque vous propose environ 4000 ouvrages. Si vous cherchez un titre qui n'est pas en rayon, nous pouvons vous le commander à la MDIV (bibliothèque départementale).



Prêts :

4 ouvrages par personne pour une durée maximum de 3 semaines

1 DVD adulte + 1 DVD jeunesse maxi par famille pour une durée d'une semaine

Cotisation :

7 euros par famille pour un an de date à date

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 02.99.42.02.87 ou sur notre boîte mails bibliotheque.lassy@wanadoo.fr



LES «ARTS 2 RUES» LE 2 JUIN À LASSY

Les Arts à l'honneur à LASSY !

Deux événements organisés conjointement par l'ACSOR et la Mairie de LASSY : «Les Arts autour de la culture» du 29 mai au 1^{er} juin, et, les «Arts 2 Rues» le 2 juin.

A partir de 20 h **tous les soirs du 29 mai au 1^{er} juin**, les élèves des écoles élémentaires (Baulon, Lassy, Guichen et Saint-Senoux), les élèves de l'école intercommunale de musique du canton de Guichen « Musicole », et, des artistes invités tels que **Bjala Roza** se donneront en spectacle **sous le chapiteau** installé à Lassy avec une **exposition itinérante des gens du voyage** à découvrir.

Clôture de la semaine **le samedi 2 juin** à partir de 14h avec l'événement communal Lasséen **les « Arts 2 rues »**. Participation d'artistes de rue autour de **l'Équilibrisse** comme «**Cirque en Spray**», du football de rue avec le couple de dancing football «**Frankystyle et Naw** ». **Des animations tout l'après-midi avec un bonimenteur pour les annoncer**, des musiciens de rue avec la Batucada, «**les Fonkfarons**» et les «**Sergents Pépères**» mais aussi des jeunes musiciens amateurs issus des Nocturnes... **Un apéro concert** sera suivi d'**un cabaret circassien**. Un spectacle haut en couleur et qui s'éclairera de mille feux dans la soirée avec **un spectacle pyrotechnique de bolas enflammées...**



Frankystyle et Naw
photographe : Gérard BERR



Titoune et ses foulards de «Cirque en Spray»



Les Sergents Pépères



Les bolas enflammées de Cirque en Spray

SOUS LE CHAPITEAU, 1^{ÈRE} AUDITION EN PUBLIC DE «L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE» PAR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL LE 1^{ER} JUIN À LASSY

Un partenariat entre la Mairie de Lassy et l'ACSOR a été institué en Octobre 2011 pour mettre en place le dispositif «**Orchestre à l'école**». **Ce dispositif est proposé aux 23 élèves des classes de CE2** de l'école primaire Camille Claudel ainsi qu'à leur professeur Mme Christine MEIGNEN-RICHARD. Les musiciens en herbe pourront nous faire partager leur acquisition en interprétant une œuvre le 1^{er} juin 2012 sous le chapiteau face à l'église avec les enfants de Baulon.

LA SAISON MUSICALE DE L'ACSOR

Concert de l'orchestre Ars Juvenis avec la chorale de Guichen et l'AMHV

• **Dimanche 3 Juin 2012 à 16 h** Entrée payante

Salle des Lavandières Goven

Le Gloria de Vivaldi et la 4^{ème} symphonie de Beethoven interprété par la chorale de Guichen et de l'AMHV accompagné par l'orchestre Ars Juvenis, des professeurs et des élèves de Musicole.

Le Gamelan Javanais présente le spectacle «Mahâbhârata»

• **Vendredi 8 Juin 2012 à 20 h** Entrée libre

Espace Galatée - Guichen

Orchestre d'instruments d'Indonésie principalement forgés en bronze. L'ensemble de ces instruments participent à l'élaboration des Gendhing (pièces musicales) Le concert de Game-

lan avec la participation du théâtre d'ombre traditionnel d'Indonésie sera précédé du 4 au 8 Juin d'interventions à l'Espace Galatée sous forme de résidence auprès des professeurs et des élèves.

Veillée de musique traditionnelle

• **Dimanche 10 Juin 2012 à 15 h** Entrée libre

Accueil Breton - Guichen

Le «plaisir de partager la musique traditionnelle» dans une ambiance conviviale.

La 4^{ème} Fête intercommunale de la musique

• **Samedi 23 Juin 2012 de 18 h à 1 h**

Bourg des Comptes

Plus de 350 musiciens participeront à cette 4^{ème} Fête intercommunale de la musique.

EXPOSITION DE PEINTURE À LA GALERIE D'ART DE LASSY DU 17 AU 18/12/2011

ERRATUM

Madame Marie Lemaire, artiste libre graphiste et peintre, a fait une exposition à l'échoppe du Canut, en partenariat avec la mairie de Lassy, les 17 et 18 décembre 2011.

Nous tenons à rectifier sa biographie à sa demande sur support papier en avril, sur internet le 27 /02/12. Celle-ci était erronée.

Elle a fait des études aux Beaux-Arts de Rennes de 1967 à 1970. Par la suite, après des études à l'IFSI de Rennes, elle

fut infirmière DE en milieu hospitalier public, privé et extra hospitalier public, puis cadre de santé jusqu'en fin de carrière sanitaire.

Parallèlement, Madame Lemaire a fréquenté l'atelier du Thabor de Rennes pendant deux ans pour surtout s'initier à la gravure. Dernièrement, elle a participé au cours d'art oriental animé par Jenna Barber, artiste, au Grand Logis de Bruz, puis exposer collectivement et individuellement au Printemps des Arts de Bruz.

L'art est existentiel pour elle

21^{ÈME} ÉDITION DU SALON DES ARTS CHRISTIANE DELFAU À GUICHEN DU 5 AU 13 MAI 2012 À L'ESPACE GALATÉE

Le 21^{ème} Salon des Arts de Guichen, désormais appelé « Salon des Arts Christiane Delfau » se déroulera du 5 au 13 mai 2012 à l'espace Galatée. Environ 60 artistes professionnels et amateurs y présenteront leurs œuvres en peinture, sculpture, artisanat d'art, photographie... nous étions 4 lasséens à y exposer l'an dernier.

Venez partager ce grand moment riche et convivial. (ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h, les samedis de 10h à 19h sans interruption, les dimanches et jour férié de 10h à 12h et de 14h à 19h).

Des ateliers sont proposés aux enfants ainsi qu'aux adultes par les exposants le samedi 12 mai après-midi. L'entrée et les ateliers sont gratuits !

Isabelle Guibert.



L'Espace galatée

Rue du commandant Charcot à Guichen

Service association-animation-culture

mél : espacegalatee@ville-guichenpontrean.fr

Tel : 02 99 57 32 57

ENVIE DE SORTIR PRÈS DE CHEZ VOUS, D'ALLER VOIR UN BON FILM AU CINÉMA

L'Association «Cinéma Le Bretagne» vous accueille Avenue Charles de Gaulle à Guichen.

TARIFS

Le prix habituel des places est de 5,00 €.

- Pour tous
- Pour tous les films
- Pour toutes les séances.....

Et pour les plus fidèles spectateurs, il est proposé des cartes de 10 entrées à 41,00 €, ce qui met le prix de la place à 4,10 €.

Vous pouvez consulter les horaires de diffusion et la programmation sur le site internet :

<http://www.cinebretagne.fr>

Répondeur programmes: 02 99 57 31 31



LA VIE EXTRA-SCOLAIRE

L'ARBRE EN COULEURS



LE CARNAVAL DES PETITS

« Les P'tits marins », thème du Carnaval organisé par le Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs et la MAPA de Goven Vendredi 16 mars, au cours de la matinée, peut-être avez-vous entendu le son de chants marins ou peut-être avez-vous aperçu dans les rues de Goven de drôles de moussaillons ?

Il s'agissait des tout-petits du Pôle Enfance, partis en grande flotte et, déguisés des bottes jusqu'au pompon, ils ont rejoint leurs aînés de la MAPA (Maison d'Accueil pour Personnes Agées) Embarcation faite au Pôle Enfance, la traversée s'est déroulée sans intempéries et sans naufrage au rythme de la musique.

Nos petits matelots ont accosté à la MAPA et ont invité les personnes âgées à danser des rondes avec eux.

Information Pôle Enfance L'Arbre en couleurs :

La prochaine commission d'admission pour l'accueil régulier (crèche) aura lieu en septembre 2012.

Elle concerne les enfants qui pourraient être accueillis en régulier.

Merci de contacter le Pôle Enfance au 02 23 61 13 30 si vous souhaitez inscrire votre enfant.

PS : pour l'accueil occasionnel, l'inscription peut se faire tout au long de l'année et tous les dossiers sont admis ; pas de commission d'admission).

Ce sont ensuite les « papis et mamies » de la MAPA qui les ont entraînés à chanter sur *Les gars de la marine*, *L'eau vive* ou encore *Prendre un ancien par la main...*

Les festivités se sont terminées par le partage d'une petite collation ; les deux générations se sont bien entendues : il n'y a pas d'âge pour être gourmand !

Barre à tribord, nos p'tits marins sont rentrés au port, heureux de leur voyage... et à en observer le regard des anciens et les mains qui s'agitaient à leur départ, une complicité est née...

Reste donc à attendre la deuxième vague, pour un second voyage...

Merci aux parents accompagnateurs, aux résidents et au personnel de la MAPA sans qui cette rencontre n'aurait pu avoir lieu.



JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS CHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL



D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire,

un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Angelika, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2012 pour un semestre. Elle fait partie d'un club de théâtre, aime beaucoup la lecture et

cuisiner. Elle aime énormément les animaux ! Mariana, jeune colombienne et passionnée par la France arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 4 mois et elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Hervelyne Penvern/ Rennes
02.99.87.57.49/ 06.08.69.71.17
Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14



DES ARTISTES EN HERBE AVEC L'ASSOCIATION TRAVAUX MANUELS !

La séance consistait en un exercice de style sur le thème du mouvement (ici mouvement circulaire) avec un sujet au milieu qui donne l'impression de tourbillonner.

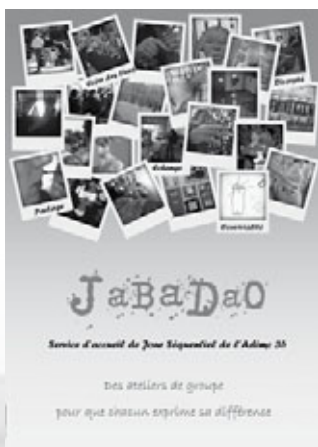
Les livres m'ont permis d'expliquer comment cette expérience s'inscrit dans une démarche artistique existante.

Stéphanie Hignou (animatrice).



LA SANTÉ PUBLIQUE (suite)

JABADAO



L'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales (ADIMC 35) vous présente ses ateliers d'animation et d'expression à l'accueil de jour séquentiel « JABADAO ».

Cet espace est ouvert aux personnes adultes en situation de handicap.

Au travers des différents ateliers, nous vous proposons d'aller à la rencontre de nouvelles personnes, de vous investir dans des projets, de découvrir de nouveaux supports d'expression, d'échanger vos savoirs et savoir-faire et de passer un moment convivial !

Nous vous attendons tous les après-midi pour des activités diverses et variées : informatique, multimédia, théâtre, arts plastiques, bien être, expression corporelle, cuisine, musique, café citoyen...

SAJS JABADAO - site du champ Loisel - 35770 Vern-sur-Seiche
02.99.51.17.79 ou 02.99.00.42.18
sajs.adimc35@orange.fr

LA SANTÉ PUBLIQUE (SUITE)

LA COMMUNE SE DOTE D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Un arrêt cardiaque ?

En France, par an on dénombre près de 100 000 décès par arrêt cardio-respiratoire. L'arrêt cardiaque, également appelé « mort subite », se traduit par une perte de connaissance et un arrêt de la respiration. Le rythme cardiaque est perturbé. Les signes de l'arrêt cardiaque : Perte de connaissance, Arrêt du pouls, Peu ou pas de respiration. Pour faire repartir le cœur, et ainsi permettre de sauver une vie, il est impératif d'agir le plus



rapidement possible, les premières minutes étant essentielles. Il faut noter que chaque minute perdue diminue les chances de survie de 10%.

Avant l'arrêt définitif, le cœur garde une activité électrique mais insuffisante. Le circuit électrique du cœur se dérègle, il y a fibrillation ventriculaire. Le cœur n'est plus en rythme, et ne peut alors plus irriguer l'organisme. Un choc électrique précoce peut permettre au cœur de reprendre une activité normale, c'est pourquoi des défibrillateurs sont préconisés dans les lieux publics.



**5 MINUTES POUR AGIR
1 MINUTE DE GAGNÉE,
C'EST 10% DE CHANCE DE SURVIE EN PLUS !**

Un défibrillateur entièrement automatique (DEA)



La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente donc fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire. Afin que ce geste puisse être effectué le plus rapidement possible, des appa-

pareils simplifiés nommés défibrillateurs Automatisés Externes ont été créés.

reils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation et envoient le choc sans action de la personne qui l'utilise. Ils sont utilisables par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé.



C'est pour cela que la municipalité a fait le choix de se munir de ce type d'appareil en se dotant d'un DEA Lifeline auto de chez Defibtech avec un contrat de maintenance du matériel. Le DAE sera installé sous le préau face à la mairie dans un boîtier mural avec chauffage et alarme. Afin d'être accessible 24h/24 il a été fait le choix d'une installation à l'extérieur d'un bâtiment communal, ceci fait appel bien sûr au civisme de chacun pour le préserver.

Utilisation du DEA ?

Depuis le 4 mai 2007, tout citoyen français est donc autorisé à utiliser un défibrillateur automatisé externe, sans précisions concernant la formation initiale et/ou continue.

La municipalité a fait le choix de proposer aux Lasséens, aux associations, **des séances d'initiation à l'utilisation de cet appareil**, et, c'est M. Legeay de Sé Ma Formation, installée à la Chutelais à Lassy, qui les assurera.



4 dates vous sont proposées pour des séances de 2 heures 30 en Mairie. :

Vendredi 11 Mai de 19h30 à 22h, Samedi 12 Mai de 9h30 à 12h (salle en dessous de l'école !!!), Vendredi 25 mai de 19h30 à 22h et Samedi 26 Mai de 9h30 à 12h. Vous pourrez **vous inscrire au préalable en venant à l'accueil de la Mairie aux heures ouvrables**, sinon vous pourrez venir spontanément le jour même, vous y serez accueilli.



LA VIE PRATIQUE

NUMÉROS UTILES

Urgences Pédiatriques et Gynéco-obstétriques	16 bd de Bulgarie 35203 RENNES	02.99.28.43.21
Maison Médicale (ACCPSMR)	Rue Bonabry 35480 MESSAC	02.99.92.36.94
Ambulances, Taxi, VSL		
BOURGCOMPTOISE	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.13 – Fax : 02.99.57.45.18
PAJAUD	BOURG DES COMPTES	09.65.24.99.42
BELLOIR	GUICHEN	02.99.57.32.00 – Fax : 02.99.57.38.56
TAXI ALLO TAXI	GUICHEN	02.99.52.01.40
TAXI PASCO	GOVEN	02.99.42.01.33
TIZON	BAULON	02.99.85.31.00
LE PRINCE E	BAULON	06.17.46.01.60
BELLOIR	GUIGNEN	02.99.92.27.27
TAXI BRETON T	GUIGNEN	06.80.28.01.39
TAXI BRISARD	LAILLE	02.99.42.53.62
TAXIS PHILYSTINS	ST MALO DE PHILLY	02.99.57.57.57
Pharmacies		
PIERRE	BAULON	02.99.85.37.76 – Fax : 02.99.57.42.24
BOURG DES COMPTES	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.49 – fax : 02.99.57.42.24
COTARD-FOUGERAY DANIEL	GOVEN	02.99.42.01.54
CLECH CARINNE :	GUICHEN	02.99.57.30.36
DES HALLES	GUICHEN	02.99.57.01.11 – Fax : 02.99.57.33.41
FLORI – LEFEUVRE	GUIGNEN	02.99.92.20.61
L'HOTEL DE VILLE	LAILLE	02.99.42.56.87
RIMBAULT	PONT REAN	02.99.42.21.94
Infirmiers		
LEGRAND Valérie	LASSY	09.60.51.89.53 / 06.73.40.86.50
BLANCHARD C.	GUICHEN	02.99.52.04.21
PELERIN H.	GUICHEN	02.99.52.08.71
ETIENNE Y. – FROGER O. – LETOURNEL M.P	GOVEN	02.99.42.01.38
HOLOWENCZACK M. – LECLERC C. – PERUCHETTI F.	GUIGNEN	02.99.92.20.44
Laboratoire		
AUBREE – REVERDY	GUICHEN	02.99.57.34.77
Vétérinaires		
CHAUCHET GADRAS	GUICHEN	02.99.57.01.16 – fax : 02.99.57.09.33
LEFRANCOIS VALERIE	GUICHEN	02.99.42.87.43
Gendarmerie Nationale	GUICHEN	02.99.57.01.02
EN CAS D'URGENCE MEDICALE	SAMU	15
Autres		
CAF - Consultations le 4 ^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 15h30 (sur rdv uniquement)		Téléphone : 0820.25.35.10
Point Accueil Emploi du Canton de Guichen Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 16h30 sur rdv		02.99.57.00.09 – www.acsor.fr
Pôle emploi lundi de 8h45 à 12h45, les mardis et vendredis de 8h45 à 17h00 et le mercredi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 17h00		Tél. : 39 49 – site : pole-emploi.fr
Infos Sociales en ligne		
Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0810.20.35.35 (communication : coût local d'un poste fixe) www//info-sociale35.fr		
Drogues Info Service - 7j/7 de 8h00 à 20h00 appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe		0800.23.13.13
Ecoute Cannabis - 7j/7 de 8h00 à 20h00 appel anonyme – coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.20.20
Ecoute Alcool - 7j/7 de 14h00 à 2h00 appel anonyme – coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.30.30

GESTION DES DÉCHETS

Horaires d'hiver 2011-2012 du 1^{er} avril au 31 octobre 2012

Lundi		14h00 à 18h00
Mercredi		14h00 à 18h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00

Mémo-tri

Emballages à mettre dans le sac/bac jaune
Boîtes métalliques, cartonnages, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique.
Ne pas imbriquer les emballages entre eux.

Ne pas mettre dans le sac/bac jaune !
Barquettes en polystyrène, pots et barquettes en plastique (crème, yaourt, beurre, viande, pilosité...), sacs, films et gobelets plastiques, mouchoirs en papier, saps, cartons sales ou gras, médicaments et seringues, couches.

Verre (bouteilles, pots et bocaux)
Ne pas mettre dans le conteneur verre !
Vase brisé, verre, miroir, vaisselle, céramique, ampoule, pot de fleur, bouchons et couvercles.

Papier (journaux, magazines, annuaires, prospectus, vieux papiers)
Ne pas mettre dans le conteneur papier !
Films plastiques, photos, papiers peints, matériaux autocollants, carbonnes, calques, papiers souillés ou traités, ficelles, cerclages.

Pour les encombrants, les déchets toxiques et les ampoules pensez à la déchèterie

ECO EMBALLAGES

VEOLIA TABLEAU DE REPORT DES JOURS FÉRIÉS DE L'ANNÉE 2012

Report des collectes du jour férié au samedi précédent pour le lundi et mardi au samedi suivant pour le mercredi, jeudi et vendredi

JOURS FÉRIÉS	COLLECTES REPORTÉES AU
lundi 9 avril 2012	samedi 7 avril 2012
mardi 1 ^{er} mai 2012	samedi 28 avril 2012
mardi 8 mai 2012	samedi 5 mai 2012
jeudi 17 mai 2012	samedi 19 mai 2012
lundi 28 mai 2012	samedi 26 mai 2012
samedi 14 juillet 2012	Pas de report des collectes
mercredi 15 août 2012	samedi 18 août 2012
jeudi 1 ^{er} novembre 2012	samedi 3 novembre 2012
dimanche 11 novembre 2012	Pas de report des collectes
mardi 25 décembre 2012	samedi 22 décembre 2012
mardi 1 ^{er} janvier 2013	samedi 29 décembre 2012

Les soirées du compostage et du paillage

avec Denis Pépin

GUIGNEN
Lundi 21 mai 2012, à 20h
Salle des roseaux
Lieu-dit la prairie

Que faire de ses déchets de cuisine et de jardin ?
Comment composter, pailler et jardiner au naturel ?
Quel intérêt pour les plantes, le jardinier et la collectivité ?

Les soirées du compostage et du paillage répondront à ces questions.
Proposées par le Smictom, ces conférences seront animées par le spécialiste Denis Pépin, ingénieur agronome et écologue.



Devenez Guide-composteur - Appel à candidats

Vous êtes convaincus par les pratiques de jardinage au naturel, le compostage le paillage ? Vous vous sentez concernés par la problématique des déchets ? Vous souhaitez faire partager votre expérience auprès de vos voisins, vos proches ?

Vous aussi devenez guide composteur en rejoignant les bénévoles du Smictom. Inscrivez-vous dès maintenant pour bénéficier d'une formation complète et gratuite à raison de 3 séances animées par des spécialistes.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Emilie PIERSIELA au Smictom au 02 99 57 02 50 / e.piersiela@smictom-nar.fr

Un composteur pour réduire ses déchets et produire un engrais de qualité pour ses plantes

Le Smictom propose des composteurs à prix réduits depuis 2007. En bois (600 litres à partir de 500 m² de terrain, 20€) ou en plastique (320 litres en dessous de 500m², 15€), ils sont garantis 5 ans. Livrés à plat en kit, ils sont très faciles à installer dans le jardin pour y mettre déchets de cuisine et déchets verts.

L'intérêt du compostage ? Réduire les déchets collectés, transportés puis traités par le Smictom. Produire un amendement organique afin d'améliorer la qualité du sol et de limiter l'utilisation d'engrais chimiques.

CAMBRIOLAGES : LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS !

NUMÉROS D'URGENCE :
GENDARMERIE 17
POMPIERS 18
SAMU 15

CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS

Des moyens simples pour réduire les risques !
Compliquez la tâche des malfaiteurs.
Ça les découragera !



Groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine

OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Signalez votre absence à la gendarmerie
Des tournées seront programmées pour des passages réguliers

En cas de vol ou cambriolage

- Pour préserver les indices : Ne touchez à rien !
- Appelez immédiatement la gendarmerie (17) !
- N'oubliez aucun détail ! (description des individus, des véhicules, etc.)

PREVEZ LES CAMBRIOLAGES PROTÉGEZ VOTRE HABITATION !

Ses accès :

- volets et barreaux aux fenêtres
- serrures neuves
- serrures renforcées sur les portes-fenêtres
- changez les jeux de clés en cas de perte

Bonnes pratiques :

- Verrouillez portails, garages, ouvertures quand vous sortez !
- Pas de clé sous le paillasson ni dans les pots de fleurs !
- Faites ramasser votre courrier ! Une boîte à lettres qui déborde trahit votre absence !
- Installez :
 - éclairages extérieurs avec détecteurs de présence
 - éclairages intérieurs programmés
 - systèmes d'alarme
- Gardez un minimum d'argent chez vous
- Cachez vos bijoux ou mettez-les au coffre
- Photographiez vos objets de valeur (en parler avec votre assureur)

Un cambrioleur juge sa « proie » en un d'œil !



Fenêtre « œil de bœuf »
Volets restés entrouverts
Végétation dense, dissimulation facile



Votre échelle servira à escalader toit et façade !
Vos outils serviront à forcer les ouvertures !

ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL DE RENNES



Consultations gratuites

Des consultations gratuites sont possibles, parfois sous condition de ressources.

Consultations organisées par l'Ordre des Avocats :

Consultations à la Cité Judiciaire (1^{er} étage), tous les **vendredis** de 13h30 à 15h10, sur rendez-vous au **02 99 31 16 62** (sous condition de ressources).

Consultations d'orientation en cabinet d'avocat (sous condition de ressources), les **lundis et vendredis**, sur rendez-vous au **02 99 31 16 62**.

Consultations pour mineurs : permanence à la Cité Judiciaire (1^{er} étage), le **mercredi** de 15h à 17h, sans rendez-vous et sans condition de ressources, renseignements au **02 99 31 16 62**.

Autres consultations d'avocats :

Renseignements disponibles auprès des organismes concernés :

Centre social de Maurepas (sous condition de ressources) : Les 2^{ème} et 4^{ème} **Mardis** de chaque mois de 14h à 17h. Prise de rendez-vous : **02 99 27 48 27**

CIDFF (centre d'information des femmes)

(sous condition de ressources) :

CIDFF à Rennes : **Jeudis ou vendredis** en alternance de 14h30 à 16h30.

CIDFF à Fougères : 2^{ème} **lundi** de chaque mois de 09h00 à 11h00.

CIDFF à Redon : 3^{ème} **lundi** de chaque mois de 14h30 à 16h30. Prise de rendez-vous : **02 99 30 80 89**

Retiers (sous condition de ressources) :

Le 1^{er} **Vendredi** de chaque mois de 14h à 17h.

Lieu : Maison du développement, 16 rue Pasteur.

Prise de rendez-vous : **02 99 43 64 87**

Consultations en droit des étrangers

(sans condition de ressources) :

Les 1^{er} et 3^{ème} **vendredis** du mois de 9h à 12h.

Lieu : centre social «Carrefour 18», 7 rue d'Espagne, Rennes.

Prise de rendez-vous : **02 99 51 32 25**.

Consultations à la Caisse d'Allocations Familiales

(sous condition de ressources) :

Les 1^{er} et 3^{ème} **Lundis** de chaque mois de 13h30 à 16h30.

Lieu : CAF et Familles, 5 rue Albert Aubry, Rennes.

Prise de rendez-vous : **02 99 29 82 02**.

Consultations à l'Union Départementale des Associations Familiales 35 (sous condition de ressources) :

Les 2^{ème} et 4^{ème} **Mercredis** du mois de 10h00 à 12h00.

Lieu : UDAF 35 6 ZAC Atalante Champeaux – Ellipse Maurice Le Lannou – Rennes.

Prise de rendez-vous : **02 23 48 25 55**.

Consultations au C.C.A.S. de VITRE (sous condition de ressources) :

Les 1^{er} et 3^{ème} **Mercredis** du mois de 14h00 à 17h00.

Lieu : 1 rue St Louis - VITRE

Prise de rendez-vous : **02 99.74.50.54**.

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE : NOUVEAUTÉS : ETHYLOTTESTS OBLIGATOIRES AU 1/07/2012

Communiqué de presse du 7 mars 2012

Association Prévention Routière 1 don = 2 éthylotests

info
presse



A compter du 1^{er} juillet 2012, tous les automobilistes devront posséder un éthylotest à bord de leur véhicule. L'objectif de cette mesure décidée par les pouvoirs publics est que chaque conducteur ait, en cas de doute, la possibilité de s'autotester avant de prendre le volant. Jusqu'au 30 AVRIL 2012, le comité d'Ille et Vilaine de l'association Prévention Routière remettra deux éthylotests certifiés NF à toute personne faisant un don à l'association.

Un don doublement utile !

Jusqu'au 30 AVRIL 2012, Pour tout don minimum de 20€ 1, l'association Prévention Routière remettra deux éthylotests certifiés NF. Une bonne occasion pour chacun d'anticiper et de s'équiper ! Par ailleurs, ce geste solidaire permettra aux comités départementaux de l'association et à leurs bénévoles de mener à bien, chaque année, des milliers d'actions locales, pour sensibiliser les différents usagers aux risques de la circulation. Ces actions concernent notamment l'alcool, devenu la première cause d'accidents mortels sur la route.

Comment faire un don et se procurer les éthylotests auprès de l'association ?

C'est simple, il suffit de se rendre au comité départemental d'Ille et Vilaine de l'Association Prévention Routière (adresse ci-dessous) ou d'envoyer directement au comité départemental d'Ille et Vilaine un chèque à l'ordre de l'Association Prévention Routière et en indiquant sur l'enveloppe affranchie la référence « opération éthylotests ».

Depuis 2006, l'alcool est devenu la première cause de mortalité sur les routes, devant la vitesse. Chaque semaine, 77 personnes meurent sur les routes de France, parmi elles, 24 perdent la vie dans un accident lié à un abus d'alcool.

Contact

Comité Départemental d'Ille et Vilaine Parc d'activités La Brèteche – Bâtiment O - 1, avenue St Vincent – 35760 SAINT GREGOIRE.

Tél 02 99 23 10 30 – mail : preventionroutiere35@wanadoo.fr



LA VIE AU PAYS DE VALLONS DE VILAINE

JE ME DÉPLACERAI À PIED OU À VÉLO, SI...

Enquête en ligne : Je me déplacerais à pied ou à vélo, si...

Le pays vous invite à répondre à une enquête en ligne : <http://bit.ly/enquetevelo>, sur le thème : utilisez-vous le vélo ou la marche à pied pour les petits trajets ? Si non, pourquoi ? Comment faciliter les transports non polluants ?

Le but : faire des propositions pour encourager la pratique des moyens de transport respectueux de l'environnement pour les déplacements réguliers (aller à l'école, au travail, faire ses courses...).

Contact : Floriane Eliot, 02 99 57 05 16, smooth@paysdesvallonsdevilaine.fr





FÊTE INTERCOMMUNALE DE LA MUSIQUE : APPEL AUX MUSICIENS

La prochaine Fête intercommunale de la Musique du canton de GUICHEN se déroulera le samedi 23 juin 2012 à Bourg des Comptes sur le site de la Courbe.

Si vous êtes musiciens, seuls ou en groupe, et que vous désirez participer à cette manifestation, merci de vous faire connaître

auprès de MUSICOLE, école de musique intercommunale du canton de Guichen

(Tél : 02 99 57 36 97 - mail : accueil@musicole-guichen.com). Inscriptions ouvertes jusqu'au 30 avril 2012.

L'ANIMATION JEUNESSE CANTONALE 2012, C'EST REPARTI ENCORE PLUS HAUT QU'EN 2011...

Comme chaque été, la communauté de communes ACSOR propose aux adolescents qui résident sur le canton, de se retrouver à la **salle Henri Brouillard de Pont-Réan** pour participer à des animations de loisirs toutes plus délirantes les unes que les autres !!!

Organisé par le Clad UFCV Mairie de Guichen, en lien avec les structures jeunesse Léo Lagrange qui existent sur le canton, nous vous donnons rendez-vous cette année **du lundi 9 au vendredi 27 juillet**... Au programme, et dans le désordre : des grands jeux, des bivouacs déjantés, des ateliers sportifs et culturels, des activités de plein air, du kayak, des sorties à la piscine, des séjours courts (séjour nautique, séjour plein air, séjour culturel et sensations fortes), et des activités originales comme les Street Days (street golf, graffiti numérique...), wakeboard et kayak polo, ou encore une GROSSE SURPRISE pour la semaine du 23 au 27 juillet...

Les ados présents seront répartis en 2 groupes d'âge, les 12-14 ans et les 15-17 ans (qui peuvent programmer eux-mêmes leur planning de semaine)... **Un système de transport par car est prévu sur chacune des communes du canton, chaque jour de la semaine.**

Une réunion d'information et d'inscription est prévue le vendredi 11 mai à 18h30 à la salle Henri Brouillard de Pont-Réan...

Plus d'informations dans les plaquettes, qui arrivent très vite !

Renseignements :

Clad UFCV - Mairie de Guichen

02 99 57 06 43



PIJ D' ACSOR

✓ Sac Ados 2012

Vous avez entre 16 et 22 ans et un projet de vacances seul ou avec vos amis ? L'opération Sac Ados est faite pour vous ! 9 ans après sa création, le succès de l'Opération « Sac Ados » ne se dément pas : plus de 1000 jeunes ont bénéficié de ce dispositif conduit par la Caf d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec l'association Vacances Ouvertes.

L'Opération Sac Ados, pourquoi ?

Quand on est jeune, on a des projets plein la tête mais parfois du mal à les faire aboutir : manque d'organisation, de moyens ou questionnements et inquiétudes... L'opération Sac Ados a pour objectif d'aider les jeunes dans leurs démarches en leur apportant le soutien qui leur permettra d'organiser et de réaliser leur premier projet de vacances autonomes.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 22 ans qui projettent de partir en vacances au moins 4 jours et 3 nuits,

✓ Bourse Initiatives Jeunes

Envie de monter un projet culturel ? De voyager solidaire ? D'étudier la mise en place de belles initiatives applicables sur la commune ? La solution est à deux pas de chez vous avec la Bourse Initiatives Jeunes.

Comment ça marche ?

Le dispositif « Bourse Initiative Jeunes » mis en place par la communauté de communes du canton de Guichen apporte aux jeunes de 15 à 30 ans habitants sur le territoire une aide financière de 100 à 600 € pour la réalisation de leur projet. Une grande place est consacrée à l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches lors de l'élaboration du dossier. Reunan Girard, animateur du PIJ, accueille les jeunes et les accompagne sur ce dispositif.



en France ou dans la Communauté Européenne, seuls ou avec des amis.

Comment ?

Les jeunes bénéficient, au moment de leur départ, d'un kit composé d'un sac de voyage, d'un sac de couchage, de chèques vacances, de chèques services alimentation pour une valeur de 130€.

Vous êtes intéressé pour monter un projet ? Contactez Reunan, animateur du Point Information Jeunesse d'ACSOR pour vous aider dans vos démarches (préparation du voyage, budget, bilan...).

Point Information Jeunesse - Rue Arsène Thoumelin à Guichen.

Animateur : **Reunan Girard**

Mercredi : 9h à 13h et 14h à 18h

Jeudi : 16h à 18h

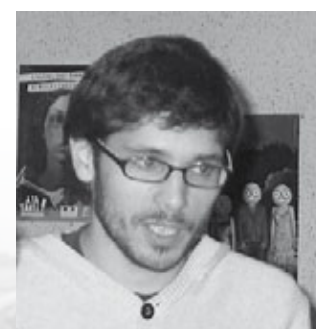
Vendredi : 14h à 19h

Tél : 02 99 52 08 91

ou 06 88 01 15 59

Mail : pjacsor@gmail.com

Blog : www.ij-bretagne.com/guichen



Bouge ta commune !

Diagnostic jeunesse



Pour connaître les envies et les besoins des jeunes, Caroline AIRAUD et Reunan GIRARD du Point Information Jeunesse d'A.C.S.O.R., ont invité les jeunes lasséens à venir s'exprimer et échanger autour de deux questions.

Voici un retour en images des réactions, de leurs envies et de leurs avis...

Être jeune à Lassy, c'est...?

*Je ne peux pas aller voir mes potes des alentours, il n'y a pas beaucoup de bus.
L. (17 ans)*

Ce n'est pas parce qu'un jeune squatte un banc qu'il est inactif. Laissons les respirer!

M. (31 ans)

Je suis bien à Lassy, c'est tranquille!

A. (12 ans)

A Lassy, c'est ennuyant Il n'y a rien pour nous ou, que des choses sportives. On est obligé d'aller à Rennes. M. (14 ans)

Un espace jeunes pour ou contre?

J'aimerais bien un espace jeune avec un adulte référent...pour qu'il se passe des choses sur la commune. On pourrait faire des activités, découvrir autre chose et rencontrer d'autres jeunes.

H. (11 ans)

Pour ne pas traîner dans la rue, on aimerait avoir une salle chauffée, un billard et qu'un animateur soit avec nous.

Ça serait chouette de réfléchir avec les élus pour créer notre espace!

W. (14 ans) et T (15 ans).

C'est une très bonne initiative de s'occuper des jeunes à Lassy. C'est une bonne chose, mais quoi faire?

J. (76 ans)

**Vous avez envie de vous exprimer, de donner votre avis ?
Réagissez sur la boîte mail : caroline.airaud@crij-bretagne.com**

Samedi 2 juin

de 14h à 1h
Place Saint-Martin

LASSY LES ARTS 2 RUES



Apéro
concert
à partir de
19h

Clowns, Jongleurs,
Equilibristes, Dresseurs,
Bolas et Musiciens de rue,
Cabaret circassien

Spectacle pyrotechnique enflammé

www.lassy35.fr



o Entrée GRATUITE o Restauration sur place o

Evènement culturel organisé par :

